Mairie de COURTOMER
Canton d'ECOUVES
Arrondissement d'Alençon
Département de l'Orne.

PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 septembre 2026

Le jeudi vingt-quatre septembre deux mil vingt-six à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Courtomer s'est rassemblé dans les locaux de la mairie, après convocation légale en date du 15 septembre 2026, sous la présidence de Robert COLLETTE, Maire.

Etaient présents : Robert COLLETTE, Frédéric SIMON, Mickaël FOSSEY, Sophie AURY, Christelle BESNARD, Christophe DAUPLEY, Delphine GEORGES, Isabelle LECORNU, Christophe LECORNU, Sébastien LEVÊQUE, Éric MICHENAUD et Lucille ROUX.

Excusés : Madame Maryse COADIC donne pouvoir à Monsieur Robert COLLETTE et Sylvie DESNOUVEAUX donne pouvoir à Frédéric SIMON

Absent : Monsieur Eric DEBOTTÉ

Monsieur Frédéric SIMON est nommé secrétaire de séance

Nombre de conseillers : 15
Présents : 12
Excusés : 02
Votants : 14
Absent : 01

Informations

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du 2ème rendez vous d'expertise à la salle.
  Les discussions sont favorables à la reprise des travaux
  Du parquet sera posé sur la partie centrale de la salle et du carrelage sur la partie extérieure
- Monsieur Collette informe le conseil que des discussions sont en cours avec le crédit agricole pour trouver une entente.
  Le crédit agricole nous a fourni la volumétrie des retraits
  Un contact a été pris avec Loomis pour connaitre le coût de la mise en place d'un distributeur communal
- Un rendez-vous a été fixé le 01 octobre avec Logissia, pour connaitre l'avancement des travaux Rue Henri Vaillant des maisons individuelles
- Prochains conseils : le 08 octobre pour une présentation du Bus des Familles et le 22 octobre
- Monsieur le Maire informe le conseil que lors d'une prochaine séance, il sera nécessaire de délibérer pour le projet d'agri photovoltaïque sur Courtomer.
  Remarque des conseillers suite à la réunion :
  - Les problèmes des éleveurs n'ont pas été approfondis

- Quelle est la rentabilité pour l'agriculteur ? (Location ou rentabilité électrique), risque d'extension chez les autres agriculteurs

Approbation du procès-verbal du 30 juillet 2026

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il y a des objections sur le procès-verbal du 30 juillet 2026

Ouï cet exposé le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal en date du 30 juillet 2026

Projets d'effacement de réseaux

Monsieur le Maire informe le conseil d'un courrier reçu par le TE61, nous demandant de prioriser les projets d'effacement de réseaux inscrits depuis plusieurs années.

La commune avait inscrit la Résidence des Sainfoins, et les rues du 13 août 1944 et Vimal du Bouchet.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la résidence des Sainfoins ne peut pas avoir la fibre du fait de l'interdiction d'installer des nouveaux câbles sur les poteaux EDF.
De plus le projet de déviation de la basse et moyenne tension est en cours pour la viabilisation du lotissement des Charmilles, il parait donc opportun d'inscrire ce projet en priorité.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide dans cet ordre les projets d'effacement de réseaux : Résidence des Sainfoins en collaboration avec le lotissement des Charmilles, la rue du 13 aout 1944 et la Rue Vimal du Bouchet
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Horloges connectées sur éclairage public

Le TE61 par le biais de la convention de transfert de compétence pour l'investissement de l'éclairage public propose le changement des horloges d'éclairage public en horloges connectées

Huit horloges sont proposées pour un montant total de 15 605.25 € TTC (maitrise d'œuvre inclus de 860.13€ HT)

	Montant prévisionnel à budgéter Travaux + maitrise d'œuvre	Aide du TE61 récupérée par la collectivité sur les travaux (Hors maitrise d'œuvre)		Total reste à charge collectivité
Eclairage public (avec TVA)	15 605.25 €	4 915.04 €	40 % du HT	10 690.21 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de ne pas donner suite à cette proposition, deux horloges sont récentes et les autres seront changées au fur et à mesure des travaux d'enfouissement

Correspondant incendie et secours

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du SDIS sur les questions relatives à la prévention, la protection et lutte contre les incendies

Il a pour mission l'information et la sensibilisation du conseil et des habitants sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile.

Dans le cadre de ses missions, il peut :

- Participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de la commune
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune
- Informer périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence

Monsieur le Maire propose Maryse COADIC pour ce rôle

Madame Coadic était favorable à cette candidature

Ouï cet exposé et après n'avoir reçu aucune autre candidature, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De nommer au rôle de correspondant incendie et secours Madame Maryse Coadic
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire

Fond de concours pour la délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CDC pour les travaux Rue de la Gravelle

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal le devis de l'entreprise COLAS a été accepté pour l'extension du réseau pluvial dans la rue de la Gravelle

Une partie des travaux est à charge de la CDC, l'aménagement de la voirie soit 16 146.75 € HT.

Également d'un commun accord, la CDC prend également en charge 50 % des travaux préparatoires soit 1 440.00 € HT

Pour ce faire une convention doit être signée avec la CDC pour la participation financière

	€ HT	€ TTC
Part CDC	17 586.75 €	21 104.10 €
Part communale	29 803.25 €	35 763.90 €
Coût total	47 390.00 €	56 868.00 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la signature de la convention de fond de concours pour la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de la Rue de la Gravelle
- Autorise Monsieur le Maire, ou son absence un adjoint, à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir intégrer le fond de concours au budget une décision modificative doit être prise.
Monsieur le Maire propose la décision modificative comme suit :

Compte 4581 : 21 104.10 € (dépenses d'investissement)

Compte 4582 : 21 104.10 € (recettes d'investissement)

Ouï cet exposé, à l'unanimité le conseil municipal :

- Accepte la décision modificative précitée
- Autorise Monsieur le Maire, ou son absence un adjoint, à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Devis travaux du réseau pluvial Rue Henri Vailant

Monsieur le Maire rappelle suite au passage de l'hydrocurage du réseau pluvial Rue Henri Vaillant, il s'avère que le réseau est bouché, il est nécessaire de refaire une partie du réseau rue Henri Vaillant, côté ancienne gendarmerie et le raccord de la salle socioculturelle.

Deux devis ont été demandé aux entreprises DUMOULIN et COLAS.

DUMOULIN : 7 970.00 € HT soit 9 564.00 € TTC

Option : changement de regard si nécessaire 2 x 380 € HT soit 760 € HT

COLAS : 14 620.00 € HT soit 17 544.00 € TTC

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise Dumoulin pour un montant de 7 970.00 € HT soit 9 564.00 € TTC et si nécessaire le changement de deux regards pour un montant de 760 € HT
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Devis vidéoprotection

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que tous les devis n'ont pas été reçu, ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil

Aménagement de la Rue Fontaine Saint Jacques

Les accotements de la Rue Fontaine Saint Jacques doivent être refaits en bicouche par l'entreprise Dumoulin pendant les vacances de la Toussaint.

Néanmoins une réflexion est menée afin de réduire la vitesse aux abords de l'école

- Stop sur la départementale : déconseillé par le département qui juge cette solution contre-productive. Au début les automobilistes s'arrêtent et au fur et à mesure grillent le stop, le carrefour devient dès lors plus accidentogène
- Coussins berlinois : option réfutée par le conseil, trop bruyant pour les habitations, difficulté pour les engins agricoles
- Radar pédagogique : dans un premier temps le radar pédagogique devant la Mairie peut être déplacé pour contrôler les vitesses et le nombre de véhicules
- Zone 30 et panneau « école » à rapprocher de l'école
- Peinture pour marquage au sol
- Feux rouges : devis à demander avec des feux dissuasifs sur batterie
- Chicanes : la route n'est pas assez large
- Signalétique « école » clignotante

En conclusion, des devis seront demandés pour les différentes options et envisager les différents financements

Règlement et prix de la salle socioculturelle

Monsieur Collette fait lecture des points modifiés dans le règlement de la salle et notamment pour l'utilisation par les associations :

Ouï cet exposé le conseil municipal accepte à l'unanimité le règlement de la salle et fixe les prix comme suit :

	COMMUNE	HORS COMMUNE
LE WEEKEND	300 €	400€
JOURNEE ENTIERE (hors week-end)	150 €	200 €
VIN D'HONNEUR, DEMI-JOURNEE (hors weekend)	75 €	
CHAUFFAGE		
1 JOURNEE	35 €	
2 JOURS	50 €	
CAUTION		
700 € (500€ pour la salle et 200 € pour le ménage si celui-ci est jugé insuffisant)		

ASSOCIATIONS	GRATUIT 1 FOIS/AN	250 € (territoire CDC)
Au delà de la gratuité	150 € / utilisation	

Pour le comité des fêtes et l'APE utilisation gratuite pour 3 utilisations
Pour le club de l'amitié qui utilise une fois par mois la salle, le prix est fixé à 150 € par an

Subventions

Après étude de la demande de subvention, le conseil municipal décide d'attribuer la subvention comme ci-dessous :

Demandeur	Informations	Subvention
PELLUET Dominique	Voyage à Malte pour PELLUET Ethan	50 €

- Et autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Questions diverses

- Monsieur Frédéric SIMON informe le conseil municipal que le SMAEP réfléchit à mettre en place une commande groupée pour la population, pour l'achat de cuve de récupération d'eau de pluie

- Collecte de la banque alimentaire 06 et 07 novembre 2026

	Vendredi 06/11	Samedi 07/11
09h30-12h00	Eric Michenaud Thierry Baucheron	Isabelle Lecornu Christelle Besnard
15h00-17h00	Robert Collette	Delphine Georges Sophie Aury
17h00-19h00	Frédéric Simon Mickaël Fossey	Maryse Coadic

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.